

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 31 JANVIER 2017
COMPTE-RENDU SOMMAIRE

(Affiché en exécution de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de VILLARS, le **Mardi 31 janvier 2017 à 19 h 30**, sous la Présidence de **Monsieur Paul CELLE, Maire**.

I./ FINANCES – BUDGET COMMUNAL

1. Budget communal et Budget annexe Espace Beaunier- Débat d'Orientation Budgétaire – Exercice 2017

Le Débat d'Orientation Budgétaire constitue la première étape du cycle budgétaire 2017. Ce débat n'a aucun caractère décisionnel et n'est pas soumis au vote de l'assemblée. Il fait cependant l'objet d'une délibération afin que le Préfet puisse s'assurer de sa tenue conformément à la loi.

Le contexte économique national est rappelé avec ses impacts à la baisse sur les ressources des collectivités ainsi que les perspectives pluriannuelles. Le contexte local est détaillé avec plus particulièrement le passage de Saint-Etienne Métropole en Communauté urbaine

Les principaux éléments attendus pour le budget communal et le budget annexe Espace Beaunier, exercice 2017 sont présentés et débattus.

2. Budget communal 2017 – Participation de la commune de Villars aux frais de fonctionnement des écoles des communes limitrophes.

Le Conseil municipal approuve le versement de la participation financière de la commune pour les enfants scolarisés à l'extérieur de VILLARS. Il sera précisé qu'il convient d'honorer les factures émises par les communes limitrophes, à savoir :

⇒ SAINT JUST SAINT RAMBERT 2 élèves X 680 € = **1 360 €**

3. Demande d'aide financière dans le cadre de la limitation des pollutions par les produits phytosanitaires.

Le Conseil municipal approuve la réalisation d'un plan de désherbage communal afin de limiter l'utilisation de produits phytosanitaires et sollicite dans ce cadre une aide financière auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et de la Région Rhône Alpes.

4. Demande de subvention auprès de l'Etat au titre de l'appel à projet du fonds de soutien à l'investissement local – exercice 2017 pour les opérations d'acquisitions et de démolitions espace BEAUNIER

Le Conseil municipal, compte tenu du besoin de réalisation de logements sur l'espace BEAUNIER, sollicite une aide dans le cadre de l'appel à projet du fonds de soutien à l'investissement local pour les opérations d'acquisitions et de démolitions espace BEAUNIER dans le cadre des maîtrises foncières prévues pour 2017.

5. ***Demande de subvention auprès de l'Etat au titre de l'appel à projet du fonds de soutien à l'investissement local – exercice 2017 pour les travaux de réalisation du parking DANTON***

Le Conseil municipal, compte tenu projet de réaménagement du parking DANTON, sollicite une aide dans le cadre de l'appel à projet du fonds de soutien à l'investissement local.

II. / **BATIMENTS - VOIRIE**

1. ***Etudes pour les projets de création de parkings communaux pour équipements publics – secteur DANTON et MEDIATHEQUE : Organisation d'une consultation en vue de la passation des marchés d'études de faisabilité et de maîtrise d'œuvre.***

La commune envisage la réalisation de deux parkings nouveaux pour renforcer l'offre de stationnement en centre-ville et aux abords de la médiathèque compte tenu des besoins de stationnements pour les équipements publics communaux. Le premier projet est étudié pour le secteur DANTON. Le second projet est prévu aux abords de la médiathèque.

Afin de cerner les besoins et faisabilités techniques il est proposé de conduire une étude préliminaire avec détermination des coûts financiers d'objectifs pour ces deux projets. Au regard des faisabilités, et des projets retenus, il en résultera la poursuite des missions de maîtrise d'œuvre. Dès lors l'étude conduite comprendra deux phases :

1/En tranche FERME : Etudes préliminaires (faisabilité)

2/En tranche OPTIONNELLE Missions de maîtrise d'œuvre

Le Conseil municipal approuve le programme fonctionnel de l'opération à savoir création de deux parkings publics pour renforcer le stationnement public, ainsi que le dossier de consultation des entreprises et autorise l'organisation d'une consultation en vue de la passation de marchés.

2. ***SIEL – Mise en place de fonds de concours pour les travaux d'aménagement rue Thiers effectués par le SIEL.***

Le Conseil municipal délibère pour :

- **Prendre acte** que le SIEL, dans le cadre des compétences transférées par la commune, assure la maîtrise d'ouvrage des travaux d'aménagement rue Thiers pour un montant estimé à 205 553 euros pour la part communale, étant entendu qu'après étude des travaux, le dossier sera soumis à Monsieur le Maire pour information avant exécution.

3. SIEL – Mise en place de fonds de concours pour les travaux de dissimulation chemin de Villefosse effectués par le SIEL.

Le Conseil municipal délibère pour :

- **Prendre acte** que le SIEL, dans le cadre des compétences transférées par la commune, assure la maîtrise d'ouvrage des travaux chemin de Villefosse pour un montant estimé à 26 273 euros pour la part communale, étant entendu qu'après étude des travaux, le dossier sera soumis à Monsieur le Maire pour information avant exécution.

III. / PERSONNEL COMMUNAL

1. Effectifs communaux – Modification du tableau des effectifs communaux

Le Conseil municipal approuve des modifications au tableau des effectifs communaux. Ces modifications ont été examinées préalablement par le Comité technique.

2. Dispositif jobs mairie - Recrutements d'agents non titulaires pour des besoins saisonniers

Les besoins des services peuvent amener l'autorité territoriale à recruter des agents non titulaires pour faire face à l'accroissement temporaire et saisonnier d'activité. Ces recrutements d'agents non titulaires concernent le dispositif jobs mairie permettant de proposer des emplois saisonniers à de jeunes lycéens ou étudiants.

Le Conseil municipal adopte la proposition de Monsieur le Maire et autorise Monsieur le Maire à signer les documents correspondants.

VI./ INFORMATIONS DU MAIRE

1. Décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de sa délégation de pouvoir

Monsieur le Maire informe des décisions prises dans le cadre de sa délégation de pouvoir.

2. Conseil Municipal des Enfants

Le Conseil municipal est informé des dernières actions du CME



Le Maire, pour le Maire,
par délégation

L'Adjoint délégué
Paul CELLE